

Valbelle, le 11 avril 2022

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 4 avril 2022 à 19h00.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RICHAUD et DAUMAS.

Excusés : Mesdames BOTTAGISI et CURATOLO, Messieurs RAPHAELIAN et CHAUVEAUX.

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. VOTE DU TAUX DES TAXES 2022.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux les taux des taxes appliquées en 2021, soit

Foncier bâti : 26,74

Foncier non bâti : 26,55

M. le Maire propose de conserver les mêmes taux qu'en 2021.

Accord à l'unanimité des conseillers. M. le Maire indique que ces taux sont très bas par rapport aux moyennes nationales et départementales. Les taux pour 2022 sont donc les suivants :

Foncier bâti : 26,74

Foncier non bâti : 26,55

2. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022, PRINCIPAL ET EAU.

M. le Maire rappelle aux conseillers que chaque budget se décompose en deux parties : fonctionnement (exploitation pour le budget de l'eau) et investissement. Un budget est prévisionnel : il provisionne des articles comptables qui permettent de réaliser des dépenses et de rentrer des recettes. La partie fonctionnement est en lien avec le compte administratif de l'année précédente qui a synthétisé les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement de l'année. Quant à la partie investissement elle dépend des opérations que compte réaliser la commune. Il peut être modifié, si nécessaire, par une délibération votée en conseil municipal. Cette année le budget principal a pour objectif de financer entre autres l'extension de l'école, la mise en place des 2 réserves incendie, l'isolation d'une habitation communale et le plan d'adressage.

Après diverses explications apportées par M. le Maire, les budgets 2022, principal et eau, sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil avec les montants suivants en recettes comme en dépenses :

Budget primitif principal	fonctionnement : 306.486 €	investissement : 412.840€
Budget primitif de l'eau	exploitation : 60.852 €	investissement : 53.988 €.

3. CONVENTION AVEC LA CCJLVD POUR LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DES CONTAINERS DE TRI ET D'ORDURES MENAGERES.

M. Le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2023 il n'y aura plus que 2 points de collecte des ordures ménagères et du tri. Le premier sera situé devant la salle Montebelle aux Tournaires et le deuxième sur le terrain qui voisine l'église. Cette évolution est rendue obligatoire par

l'augmentation très importante du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Il est nécessaire d'une part, de limiter les coûts de la collecte en limitant les points de collecte, et d'autre part, de trier beaucoup plus qu'avant pour limiter les coûts de mise en décharge des ordures ménagères, sinon la taxe augmentera très fortement. M. le Maire précise qu'il organisera des réunions durant le 2ème semestre de cette année pour expliquer cette nouvelle politique de collecte. Les 2 terrains où seront implantés ces points d'apport volontaire sont communaux, il est nécessaire de passer une convention pour mettre gratuitement à disposition ces emplacements à la communauté de communes. Accord à l'unanimité des membres du conseil.

4. CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE

M. le Maire propose aux conseillers de louer à Mme Andréa BLANC des terrains communaux situés sur la Coste afin que son troupeau puisse pâturer. Il est nécessaire pour cela de passer une convention pluriannuelle de pâturage de location de ces terrains. Le montant annuel de la location est de 265 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

5. MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS

M. le Maire rappelle que les élections ont lieu dorénavant dans la salle Montebelle qui est beaucoup plus pratique que la mairie pour respecter les consignes sanitaires liées à la pandémie de COVID, envoyées par l'État aux communes pour ces élections.

Les élections présidentielles ont lieu le 10 et le 24 avril, de 8 heures à 19 heures. Les conseillers municipaux s'inscrivent dans les créneaux horaires qui leur conviennent pour la tenue du bureau de vote.

6. QUESTIONS DIVERSES

Adressage : nom de diverses traverses

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer plusieurs traverses de différents hameaux. Il rappelle les noms des rues, chemins et traverses qui ont déjà été choisis. Le choix des noms sera fait au prochain conseil.

Animation « La Chasse aux Œufs »

M. le Maire rappelle que cette animation très fréquentée par les enfants et leurs parents n'a pas pu avoir lieu en 2020 et 2021 à cause des restrictions dues à la pandémie de COVID. Il propose, vu la fin des restrictions en extérieur, de refaire cette année cette chasse aux œufs le dimanche de Pâques à 11h00 autour de la salle Montebelle. Accord à l'unanimité des conseillers.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves